

INJEP NOTES & RAPPORTS

■ **Octobre 2025**
■ INJEPS-2025/16

Départ en colonie de vacances à 11 ans : les effets du Pass colo

SYNTHÈSE

ÉVALUATION

- Tana STROMBONI, chargée d'études et d'évaluation, INJEP
- Lamia KIEFFER BENJANKHAR, adjointe au chef de la mission expérimentation et évaluation des politiques publiques (MEEPP), INJEP
- Chloé MELLET, chargée d'études et d'évaluation, INJEP

L'INJEP s'est vu confier l'évaluation du Pass colo, un dispositif nouveau destiné à favoriser le départ en colonie de vacances des enfants l'année de leurs 11 ans. Lancé au printemps 2024, le Pass colo s'adresse aux familles modestes et aux classes moyennes, avec pour objectif de **réduire les inégalités d'accès aux séjours collectifs et de soutenir un secteur fragilisé par la crise sanitaire**.

L'évaluation, conduite entre septembre 2024 et juin 2025, s'appuie sur une double approche quantitative (exploitation des données administratives, enquête nationale auprès de plus de 11 000 familles, voir encadré) et qualitative (entretiens avec des parents, des organisateurs et des acteurs institutionnels). Elle vise à **documenter la mise en œuvre du dispositif, à analyser son adéquation aux besoins des familles et à identifier ses premiers effets**.

La présente synthèse restitue les **principaux enseignements du rapport**. Elle met en évidence :

- les inégalités persistantes dans le départ en vacances et en colonie de vacances ;
- le recours encore limité au dispositif lors de sa première année ;
- le profil et les retours des familles bénéficiaires ;
- les marges de progression identifiées pour l'avenir.

Le Pass colo : une aide financière pour faciliter le départ des enfants en colonies de vacances

Annoncé en juillet 2023 dans le cadre du Pacte des solidarités¹, le Pass colo est une aide de l'État destinée à favoriser le départ en colonie de vacances des enfants l'année de leurs 11 ans, âge charnière de l'entrée au collège. Accessible aux familles modestes ainsi qu'aux classes moyennes, elle vise à « élargir les horizons de toute une classe d'âge »², et consiste en **une aide financière de 200 à 350 €, sous conditions de ressources, pour des séjours d'une durée minimale de 4 nuits**. Elle est complémentaire et cumulable avec les aides déjà existantes³.

En 2024, environ 600 000 familles ayant un enfant de 11 ans et un quotient familial (QF) compris entre 0 et 1 500 € étaient éligibles. Le Pass colo fonctionne en tiers payant : les familles ne règlent que le reste à charge du séjour, l'aide étant directement versée aux organisateurs par VACAF.

Mis en place dans un contexte postpandémique, il vise également à contribuer à la redynamisation d'un secteur durement touché par la crise sanitaire, et s'avère en cela complémentaire du dispositif des colos apprenantes créé en 2020.

Un état des lieux inédit des départs en vacances des enfants autour de 11 ans

Avant de mesurer les effets du Pass colo, il était nécessaire de mieux connaître les départs en vacances et en colonies des enfants autour de 11 ans, un sujet jusqu'ici peu documenté. **Cet état des lieux permet d'identifier les inégalités existantes, les freins et les leviers au départ, et de vérifier si la réponse**

¹ Le Pass colo constitue une des mesures de l'axe « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » à l'intérieur duquel il s'agit de « garantir un accès aux loisirs et aux vacances pour tous ».

² « Déploiement du Pass colo dès l'été 2024 », Communiqué de presse publié le 11 avril 2024. Site du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles [en ligne](#).

³ Le Pass colo est notamment cumulable avec l'aide au départ en vacances des enfants de la CAF (l'AVE), le dispositif des colos apprenantes, les aides des collectivités, les aides des comités sociaux et économiques (CSE) ainsi que les chèques vacances.

apportée par le dispositif — une aide financière ciblée sur une tranche d'âge et de quotient familial — correspond bien aux besoins des familles.

Des inégalités très marquées dans les départs en vacances

L'enquête de l'INJEP (voir encadré 1) montre que **près de 40 % des enfants de 11 ans ne sont pas partis en vacances en 2024** (parmi ceux dont les parents sont allocataires de la Caisse nationale des allocations familiales [CNAF] ou de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole [CCMSA]). Ce taux varie en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques, notamment la catégorie socioprofessionnelle des parents⁴, le lieu de résidence⁵ et la situation familiale⁶.

ENCADRÉ 1. MÉTHODE DE L'ENQUÊTE EN LIGNE

Le volet quantitatif repose principalement sur une enquête en ligne réalisée en collaboration avec Ipsos auprès de plus de 11 000 familles éligibles allocataires CNAF ou CCMSA qui se déclinent en trois profils

- Les familles éligibles au Pass colo ayant eu recours au dispositif, ce sont les « recourants » (l'enfant remplit les critères d'éligibilité et a pu séjourner en colonie de vacances en bénéficiant du Pass colo) : 3 164 répondants.
- Les familles éligibles au Pass colo mais n'ayant pas eu recours au dispositif, ce sont les « non-recourants » : 2 572 répondants.
- Les familles non éligibles au Pass colo en raison d'un quotient familial supérieur à 1 500 euros ou de l'âge de l'enfant. (L'enfant est âgé de 9 à 13 ans) : 5 360 répondants.

L'enquête a permis d'interroger les raisons de la mobilisation du dispositif (ou du non-recours à celui-ci), ainsi que les perceptions et habitudes des familles relatives aux séjours collectifs.

Elle se base sur des fichiers de ménages allocataires CNAF et CCMSA (soit des ménages bénéficiaires d'une ou plusieurs allocations CNAF ou CCMSA) car ceux-ci permettaient de disposer du niveau de quotient familial du ménage. Selon les estimations réalisées dans le cadre de cette étude, la population des parents d'enfants de 11 ans allocataires CNAF ou CCMSA représenterait environ 90 % de l'ensemble des parents ayant un enfant de 11 ans en France (nombre de ménages total estimé à environ 820 000).

Le facteur le plus déterminant demeure logiquement le niveau de ressources du ménage. **Le taux de départ est en effet très corrélé au niveau de quotient familial du ménage, avec un seuil autour de 1 200 €⁷ : au-delà, les enfants partent nettement plus.** Ainsi, 49 % des enfants de 11 ans issus de ménages dont les quotients familiaux sont inférieurs à 700 € sont partis en vacances, contre 87 % des enfants de ménages dont les quotients familiaux sont supérieurs à 2 500 €⁸.

De même, plus le quotient familial est élevé, plus le nombre de séjours et leur diversité sont grands. Pour les familles les moins aisées qui partent en vacances, celles-ci ont plus souvent lieu uniquement chez

⁴ 75 % des enfants dont les parents appartiennent à une CSP+ sont partis en vacances en 2024 contre seulement 54 % des enfants dont les parents appartiennent à une CSP- et 46 % des enfants d'inactifs.

⁵ Les enfants résidant en centres urbains intermédiaires sont ceux qui sont le moins partis en vacances en 2024 : seuls 54 % d'entre eux sont partis contre 62 % en moyenne.

⁶ Seuls 50 % des enfants de parents seuls ayant la garde complète sont partis en vacances en 2024 contre 66 % des enfants de couples.

⁷ Le taux de départ pour la tranche de quotient 1 200 €-1 500 € atteint 70 % et continue à augmenter jusqu'à atteindre 87 % pour les quotients de plus de 2 500 € contre 49 % pour les quotients familiaux inférieurs à 700 €.

⁸ Voir le graphique 2 dans le rapport.

des membres de la famille, tandis que les enfants issus de ménages plus favorisés sont plus susceptibles de cumuler deux ou trois lieux de vacances différents au cours de l'année.

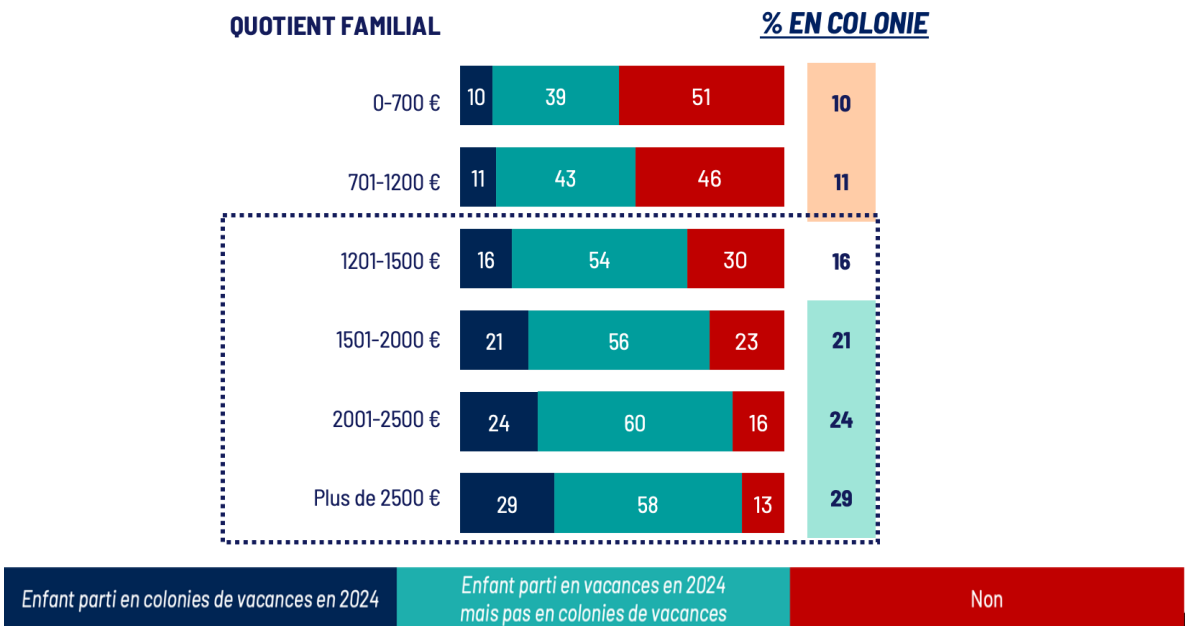
Un départ en colonie de vacances très corrélé au quotient familial

En ce qui concerne plus spécifiquement les colonies de vacances, l'enquête de l'INJEP montre que, **bien que celles-ci bénéficient dans l'ensemble d'une image positive auprès des parents, les départs par ce biais restent le fait d'une minorité.**

Seuls 15 % des enfants allocataires de 11 ans y ont participé en 2024. Comme pour les départs en vacances, ce taux varie selon certaines caractéristiques sociodémographiques (situation familiale, lieu de résidence...), et selon le niveau de quotient familial. Autour d'un seuil de 1 500 € à 2 000 € de quotient, le taux de départs double par rapport aux ménages aux quotients inférieurs à 700 € (graphique S1, page suivante). **Ainsi, les enfants de 11 ans dont le quotient familial est inférieur à 1 200 € sont partis deux fois moins souvent que ceux dont le QF est situé entre 1 500 € et 2 000 €, et trois fois moins que ceux aux QF supérieurs à 2 500 €.**

GRAPHIQUE S1. PART DE MÉNAGES DONT L'ENFANT DE 11 ANS EST PARTI EN COLONIE DE VACANCES EN 2024 SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

Question : « En 2024, votre enfant est-il parti en colonies de vacances ? »



Source : Enquête sur les vacances des enfants de 11 ans en France, et sur l'évaluation du Pass colo, p. 24 – INJEP – Ipsos – 2025.
Champ : Parents allocataires avec au moins un enfant de 11 ans (8 450 interviews).
Note de lecture : 11 % des ménages éligibles au Pass colo (parents d'enfants de 11 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €) ont fait partir leur enfant de 11 ans en colonie de vacances en 2024.

D'autres facteurs interviennent également. Par exemple, les enfants dont l'un des parents est diplômé au niveau bac+3 ont une probabilité plus élevée de 6 points de partir en colo, comparés à ceux dont les parents n'ont que le baccalauréat. Le nombre d'enfants à charge joue également un rôle : **les familles de quatre enfants ou plus ont une probabilité plus élevée de 8 points de faire partir leur enfant en colonie** par rapport aux ménages n'ayant que deux enfants.

L'importance de la culture du départ et des réseaux interpersonnels

Au-delà des caractéristiques sociodémographiques, le départ en colonie dépend aussi d'une « culture » des séjours collectifs. Les enfants partent plus souvent lorsqu'un frère, une sœur ou un parent y est déjà allé : 73 % des parents ayant inscrit leur enfant en colo en 2024 indiquent qu'un ou plusieurs de leurs enfants y étaient déjà partis auparavant⁹. **Cette expérience préalable renforce la confiance des familles et les convainc des bénéfices éducatifs et sociaux des colonies de vacances.** Comme le résume une mère : « *J'ai été animatrice, j'en ai moi-même mis en place, donc je sais toute la richesse que ça peut être pour des enfants.* » (Famille recourante¹⁰ n° 7, Mme G, animatrice sociale, 3 enfants.)

Les réseaux personnels jouent également un rôle important. 41 % **des parents ayant envoyé leur enfant en colonie mentionnent un lien préalable avec l'équipe d'animateurs ou la structure organisatrice**¹¹. La confiance placée dans l'organisateur est alors décisive : « *Nous ce qui nous a beaucoup plu là-dedans, c'est qu'on avait une entière confiance dans la structure. [...] Je les confierais pas à un autre organisme.* » (Famille non recourante n°3, Mme F, auxiliaire de vie, 2 enfants).

Le souhait de l'enfant et la perception d'aides financières, deux autres leviers centraux au départ

Au-delà des caractéristiques socioéconomiques et de la « culture des colos », **deux leviers au départ ressortent comme déterminants.**

D'une part, **le souhait de partir de l'enfant** : près de la moitié des parents interrogés, quel que soit leur profil, ont mentionné la volonté de leur enfant comme l'une des raisons principales de l'inscription en colonie de vacances. En lien avec le souhait de ce dernier, le fait qu'un autre enfant du réseau amical ou familial participe au même séjour semble faciliter les départs. 24 % des parents indiquent qu'un autre enfant partait avec le leur et que cela a représenté une des principales raisons de l'inscription en colonie. Les éléments qualitatifs viennent confirmer cet enseignement : « *Elles [ses filles] voulaient aller avec les copines, c'est soit pour être avec les copines de l'école soit... c'est surtout ça en fait !* » (Famille recourante n°2, M. B, entrepreneur, 2 enfants.)

D'autre part, **la perception d'une aide financière apparaît comme particulièrement décisive pour les familles monoparentales** (qui la citent à 41 %) **et pour les plus précaires** (45 % pour ceux dont le quotient familial est inférieur à 700 €, contre 23 % en moyenne)¹².

À l'inverse, **quatre freins majeurs sont identifiés** : le coût des séjours (cité par 35 % des parents d'enfants n'étant pas partis en colo), la préférence pour d'autres formes de vacances, notamment en famille (34 %), le refus de l'enfant (34 %), et enfin les inquiétudes des parents vis-à-vis de la qualité de l'encadrement et des compétences des équipes d'animateurs (31 %). Ces freins se cumulent souvent. Certains témoignages illustrent ces difficultés, par exemple autour de la réticence de l'enfant : « *Il m'avait dit que oui, mais au moment de réserver il n'était plus trop partant... Je pense qu'il a peur des nouvelles rencontres. Je pense que s'il y avait la possibilité de partir avec des copains ça serait mieux.* » (Famille non recourante n° 16, Mme M, infirmière, 1 enfant.)

⁹ Voir graphique 6 dans le rapport.

¹⁰ Une famille recourante est une famille éligible au Pass colo qui y a eu recours ; une famille non recourante est une famille qui n'a pas mobilisé le Pass colo bien qu'elle ait été éligible.

¹¹ Voir tableau 3 dans le rapport.

¹² *Ibid.*

Une première année marquée par une faible notoriété et un recours limité, mais laissant entrevoir des marges de progression chez les non-recourants

Une mise en œuvre rapide et contrainte par le calendrier

Un pilotage national multipartite animé par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) a été mis en place¹³ pour suivre la mise en œuvre du dispositif et procéder à des ajustements en 2024. Néanmoins, la mise en œuvre du Pass colo s'est déroulée selon un calendrier contraint, du fait notamment d'une publication du décret ayant eu lieu le 28 mars 2024, plus tardivement qu'initialement prévu, et seulement trois mois avant les vacances d'été.

Cet agenda a laissé peu de temps pour bâtir une stratégie de communication à destination du grand public¹⁴, pour mobiliser les services déconcentrés¹⁵ ainsi que les prescripteurs de proximité¹⁶, acteurs essentiels du recours aux colonies de vacances. Le relai d'information sur le lancement du Pass colo n'a ainsi pas pu se faire de manière optimale.

Pour répondre aux difficultés de communication sur les territoires et pour faciliter la compréhension et le déploiement du dispositif, le renforcement du partenariat avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ainsi qu'avec les services déconcentrés a été perçu comme un enjeu central et de nombreuses démarches ont été réalisées en ce sens fin 2024, début 2025.¹⁷ Différents moyens d'information ont également été mis en place à partir de septembre 2024 pour répondre à l'enjeu d'une mobilisation accrue des collectivités.

Cette mise en œuvre pénalisée par un calendrier peu opportun est un des facteurs ayant entraîné une moindre notoriété et un recours limité au dispositif.

Une notoriété encore limitée et des informations parfois difficiles à trouver

Quatre enseignements majeurs peuvent être tirés de l'analyse de la notoriété du Pass colo. La notoriété en première année reste relativement faible : seuls 29 % des parents éligibles ont entendu parler du Pass

¹³ La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), occupe également une place centrale dans le pilotage du fait de son rôle dans la mise en œuvre des politiques relatives à la protection des mineurs en accueils collectifs. En plus de ces deux pilotes, un comité de suivi qui se réunit une fois par semaine est composé de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ; la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole (CCMSA) ; VACAF ; l'association Jeunesse au plein air (JPA) et l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT).

¹⁴ Elle s'est traduite dans un premier temps par une campagne emailing déployée par la CNAF le 9 avril 2024 pour informer les foyers éligibles de leur droit au Pass colo, ainsi que par deux campagnes de communication en ligne déployées par la DJEPVA et JPA de mai à octobre 2024 qui sont arrivées tardivement par rapport aux périodes d'inscriptions.

¹⁵ Directions de services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

¹⁶ Il s'agit de tous les acteurs de proximité susceptibles d'encourager les parents à inscrire leur enfant en colonie de vacances et à mobiliser le Pass colo : organisateurs de séjours collectifs, enseignants, travailleurs sociaux, bénévoles associatifs et agents des collectivités.

¹⁷ Des interventions de la DJEPVA portant sur le Pass colo ont été réalisées (lors de conférences et de webinaires) à l'attention des directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN), ou encore des chargés de communication des rectorats. Le renforcement des échanges avec l'éducation nationale a perduré en 2025 avec l'ambition de toucher les inspecteurs académiques mais également les relais de terrain (conseillers principaux d'éducation, assistants sociaux, coordinateurs REP). Des instructions techniques transmises par la CNAF auprès des CAF leur demandant de prendre attache auprès des DSDEN et des SDJES ont par ailleurs permis de renforcer les liens entre les CAF et les services déconcentrés.

colo en 2024. D'autre part, la principale source de connaissance de l'aide financière correspond à la notification par mail de la CNAF ou de la CCMSA : 68 % des ménages éligibles ayant entendu parler du Pass colo ont été informés par ce biais. L'enquête révèle par ailleurs une faible visibilité des campagnes de communication nationales menées par la DJEPVA et JPA¹⁸.

Enfin, les informations relatives au Pass colo (concernant les conditions pour bénéficier de l'aide, les démarches de réservation du séjour, ou les possibilités de cumul des aides au départ) sont souvent jugées peu claires ou difficiles à trouver par les ménages éligibles : 31 % des ménages éligibles qui ont entendu parler du Pass colo déclarent ainsi que les informations auxquelles ils ont eu accès concernant les conditions pour bénéficier de l'aide n'étaient pas claires ou pas accessibles, 43 % font le même constat concernant le cumul possible des aides¹⁹.

Un recours restreint lors de la première année

Environ 72 % des ménages allocataires CNAF ou CCMSA ayant un enfant de 11 ans en 2024 étaient éligibles au Pass colo, soit 554 000 enfants allocataires éligibles en 2024.

Mobilisé en tout par 15 983 enfants (allocataires CNAF, allocataires CCMSA et non allocataires) en 2024, le Pass colo a ainsi concerné une part réduite des enfants éligibles (environ 3 %), en deçà des objectifs fixés par le comité de pilotage du dispositif²⁰.

Si l'on rapporte le nombre de ménages recourant au Pass colo aux ménages éligibles ayant envoyé leur enfant en colonie de vacances (et non pas aux ménages éligibles dans leur globalité), la proportion de recourants est néanmoins plus élevée, le taux de recours avoisine alors les 24 %.

Ainsi, concernant les familles éligibles dont l'enfant de 11 ans est parti en colonie de vacances en 2024, le non-recours au dispositif s'élève à environ 75 %. Ce niveau de non-recours est élevé, mais il convient de rappeler qu'il est fréquent que les prestations activables donnent lieu à des taux de recours faibles, notamment dans les premiers mois de mise en œuvre. Il est aussi lié à un déficit de notoriété du dispositif.

En 2024, plusieurs facteurs de non-recours sont identifiables :

• Les freins classiques du départ en colonies de vacances

Une grande majorité des parents n'ont pas inscrit leur enfant en colonie de vacances en 2024 (91 % des éligibles non recourants interrogés) ce qui explique qu'ils n'aient pas eu recours au Pass colo. Pour la plupart d'entre eux, ce sont les freins classiques du départ en colonie de vacances qui jouent (montants trop élevés des séjours, refus de partir de l'enfant, préférence parentale pour un autre type de séjour ou encore inquiétude pour la sécurité).

• Le manque de notoriété du Pass colo

52 % des ménages n'ayant pas envoyé leur enfant en colonie de vacances déclarent qu'une meilleure connaissance du Pass colo aurait pu potentiellement les inciter à le faire. Pour ces familles, **le manque de notoriété du dispositif** a été déterminant dans le non-recours (graphique S2). De même, 63 % des non-recourants dont l'enfant est parti en colonie de vacances indiquent qu'ils ne connaissaient pas le dispositif au moment de l'étude, ce qui explique qu'ils n'aient pas cherché à en bénéficier.

¹⁸ Seuls 4 % des éligibles qui ont entendu parler du Pass colo ont été informés par une vidéo vue sur un réseau social et, seul 1 % d'entre eux en ont entendu parler par un message audio sur une radio diffusant en ligne, les deux supports mobilisés pour ces campagnes.

¹⁹ Voir le graphique 10 dans le rapport.

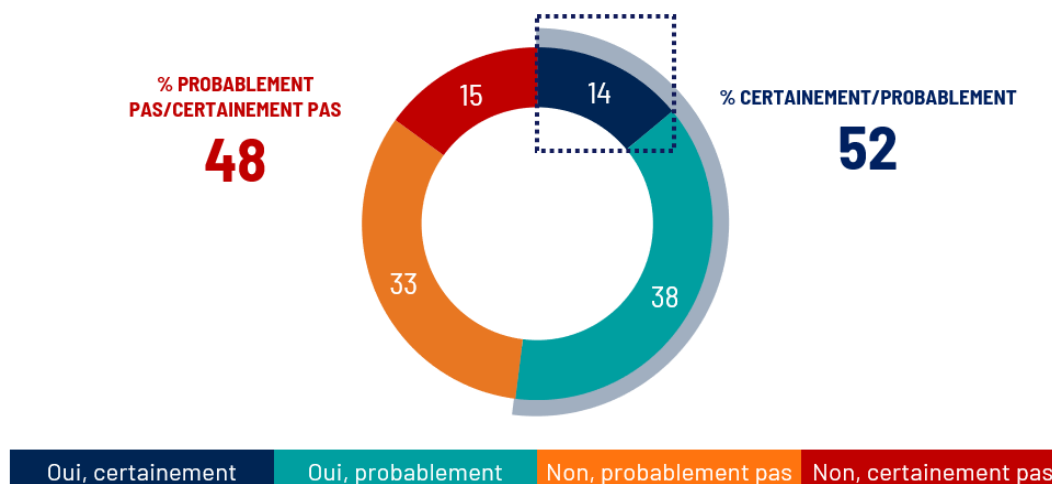
²⁰ Un objectif initial de 38 000 enfants bénéficiaires a été évoqué durant les entretiens réalisés auprès des pilotes.

• Le fait de privilégier des séjours connus à des séjours conventionnés Pass colo

Enfin, une minorité de parents semblent avoir fait le choix de ne pas mobiliser le Pass colo dans la mesure où les séjours visés n'étaient pas conventionnés : « *Non on l'a pas utilisé, je pense que c'est parce que les centres proposés nous intéressaient pas. [...] Je veux pas si c'est pas [la structure X].* » (Famille non recourante n° 3, Mme F, auxiliaire de vie, 2 enfants.)

GRAPHIQUE S2. PART DES PARENTS ÉLIGIBLES QUI AURAIENT INSCRIT LEUR ENFANT EN COLONIE DE VACANCES S'ILS AVAIENT EU PLUS PRÉCISÉMENT CONNAISSANCE DE L'OFFRE

Question : « Si vous aviez eu plus précisément connaissance de l'aide Pass colo, auriez-vous inscrit votre enfant en colonie de vacances en 2024 ? »



Source : Enquête sur les vacances des enfants de 11 ans en France, et sur l'évaluation du Pass colo, p. 48 – INJEP – Ipsos – 2025.

Champ : Parents allocataires, avec au moins un enfant de 11 ans, éligibles, mais dont l'enfant n'est pas parti en colonie de vacances (2 320 interviews).

Note de lecture : 14 % des ménages allocataires, avec au moins un enfant de 11 ans, éligibles, mais dont l'enfant n'est pas parti en colonie de vacances (2 320 interviews) ont indiqué qu'ils auraient certainement inscrit leur enfant en colonie de vacances en 2024 s'ils avaient eu connaissance plus précisément du Pass colo.

Un recours plus marqué chez les familles modestes et monoparentales

Si lors de son année de lancement, le dispositif Pass colo a connu un faible recours, certains profils l'ont davantage mobilisé. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet de considérer qu'à caractéristiques identiques, les ménages monoparentaux²¹, les ménages des zones rurales²² et les ménages aux plus faibles quotients familiaux (inférieurs à 700 €)²³ ont une probabilité plus élevée de mobiliser le Pass colo.

Le dispositif s'adresse donc bien en partie à un public en situation potentielle de précarité : les ménages de faible QF et les ménages monoparentaux.

²¹ À autres caractéristiques comparables, les parents seuls ayant la garde complète de leurs enfants ont une probabilité plus élevée de 20 points de mobiliser le Pass colo par rapport aux ménages en couple.

²² À autres caractéristiques comparables, les ménages de zones rurales ou dispersées ont une probabilité plus élevée de 15 points de mobiliser le Pass colo par rapport aux ménages de grands centres urbains.

²³ À autres caractéristiques comparables, les ménages dont le quotient familial est compris entre 1 200 € et 1 500 € ont une probabilité plus faible de 12 points d'avoir recours au Pass colo, par rapport aux ménages dont le quotient est inférieur à 700 €.

TABLEAU S1. PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DU RECOURS AU PASS COLO CHEZ LES ÉLIGIBLES PARTIS EN COLONIE DE VACANCES EN 2024²⁴

		Fréquence (%)	Écarts bruts (pt)	Écarts nets (pt)
Quotient familial	0-700	28	Réf.	Réf.
	701-1200	23	-5	-6
	1201-1500	16	-12	-12 ***
Densité urbaine	Grands centres urbains	19	Réf.	Réf.
	Centres urbains intermédiaires	21	2	3
	Petites villes et ceintures urbaines	23	4	8
	Zones rurales et dispersées	29	10	15 ***
Situation familiale	En couple	18	Réf.	Réf.
	Seul en garde complète	38	20	20 ***
	Seul en garde alternée	30	12	10

L'écart net correspond à la différence observée après avoir pris en compte les autres variables influentes. Cela permet de voir l'impact réel d'une variable en isolant les effets des autres.

***, **, * indiquent si les effets sont significatifs respectivement à 1 %, 5 %, ou 10 %.

Source : INJEP – Ipsos – 2025.

Champ : Ménages éligibles au Pass colo dont l'enfant de 11 ans est parti en colonie de vacances en 2024 (3 416 interviews).

Note de lecture : 29 % des ménages résidant en zones rurales ou dispersées ont eu recours au Pass colo en 2024 contre 19 % des ménages résidant en grands centres urbains. À autres caractéristiques identiques (écarts nets), vivre en zone rurale ou dispersée augmente de 15 points de pourcentage la probabilité d'avoir recours au Pass colo par rapport au fait de vivre en grand centre urbain.

Un potentiel de progression si la notoriété du dispositif s'améliore

L'analyse des souhaits de bénéficier du report possible de l'aide en 2025 des familles non recourantes en 2024, de même que l'analyse des souhaits de départ des ménages non recourants s'ils avaient été mieux informés du dispositif témoignent d'une marge de progression du dispositif non négligeable dans les années à venir du fait d'une augmentation probable de la notoriété de ce dernier²⁵. **Il est notable que ce soient les ménages aux quotients familiaux les plus faibles qui se déclarent les plus intéressés. La propension à être intéressé par le Pass colo est ainsi très corrélée au montant éventuel de l'aide : plus l'aide allouée est élevée, plus l'intérêt pour le dispositif est fort.**

Une importante marge de progression existe donc, qui pourrait être obtenue en informant mieux sur le dispositif et sur l'intérêt du départ en colonie de vacances, voire en ouvrant l'aide à un public plus large, notamment en termes d'âge des enfants. **Cette progression a été amorcée dès 2025 puisqu'au 1^{er} septembre 2025, 28 342 enfants ont bénéficié du Pass colo (contre 15 983 en 2024), ce qui représente une augmentation de 77 %. Ces départs concernent pour un tiers des enfants de 12 ans (9 468 enfants),**

²⁴ Ce tableau présente uniquement les variables qui ont un effet sur la mobilisation du dispositif, toutefois, d'autres variables ont été intégrées à la régression : le niveau de diplôme, le nombre d'enfants à charge, le fait que les parents soient déjà partis en colonies de vacances ou non, et le fait que les parents aient déjà travaillé dans l'animation ou non. Voir tableau plus exhaustif dans le rapport complet.

²⁵ Concernant le report de l'aide en 2025 en cas de non utilisation en 2024, plus d'une famille sur cinq serait très intéressée pour la mobiliser ; les non-recourants sont quant à eux 14 % à déclarer qu'ils l'auraient certainement mobilisée (soit plus de 75 000 ménages) s'ils en avaient eu plus précisément connaissance.

Un impact limité sur les départs, mais une satisfaction élevée des recourants

Un impact limité sur les départs en colonie de vacances

Compte tenu de sa faible notoriété et du faible recours en 2024, les effets du Pass colo sur les départs en vacances des enfants de 11 ans sont peu perceptibles : 11 % des éligibles ont fait partir leur enfant en colonie de vacances, contre à peine moins de non-éligibles en raison de l'âge de leur enfant (10 %). Pass colo ou pas, les enfants issus de ménages avec des quotients familiaux inférieurs ou égaux à 1 500 € partent beaucoup moins en proportion que ceux des quotients supérieurs.

De même, l'effet du Pass colo est peu perceptible sur le départ des primo-partants (les enfants étant partis pour la première fois en 2024). Lors de cette première année de mobilisation, ce sont avant tout des ménages ayant déjà envoyé leur enfant en colonie de vacances qui l'ont mobilisé (70 % des enfants partis via le Pass colo étaient déjà partis auparavant).

Enfin, la décision d'envoyer son enfant en colonie de vacances était prise avant la connaissance de l'aide pour la moitié des recourants, suggérant que l'obtention du Pass colo n'a pas été décisive dans la prise de décision d'envoyer son enfant en colonie de vacances.

Si la moitié des recourants avait bien prévu d'envoyer leur enfant en colonie de vacances avant d'avoir connaissance de l'aide, il est important de noter que le Pass colo a représenté un coup de pouce financier très appréciable pour des ménages aux revenus souvent « serrés », ou a permis dans certains cas de choisir un séjour qui correspondait davantage aux attentes de l'enfant. Ce point a été mis en avant par une des mères interrogées : « *Oui [on l'aurait quand même inscrit], mais un camp sur moins de jours, ou des activités moins coûteuses. Le choix ne se serait pas orienté sur celui-là, ça a été déterminant pour choisir ce camp-là, sinon il serait parti moins loin.* » (Famille recourante n°3, Mme D, assistante maternelle, 2 enfants.)

Des retours globalement positifs des familles et des organisateurs

Si les effets sur les départs et sur les primo-départs sont nuancés s'agissant de cette première année de mise en œuvre, les retours des recourants et des organisateurs sont positifs concernant à la fois le dispositif (les critères d'éligibilités, le montant, les démarches d'inscription, les démarches de conventionnement) **et les séjours** (les activités proposées, l'encadrement, les relations entre enfants et encadrants).

Passé la première étape de compréhension du dispositif²⁶, le point de vue des recourants est beaucoup plus positif sur **la facilité des démarches d'inscription et de paiement du séjour**.

Une analyse par niveau de quotient familial montre néanmoins que les ménages aux quotients familiaux les plus faibles rencontrent plus de difficultés dans les démarches d'inscription et le calcul du reste à charge. Une attention particulière devrait ainsi être portée à ces publics.

Les organisateurs trouvent quant à eux **les démarches de conventionnement globalement adaptées** bien qu'ils regrettent le caractère fastidieux de la publication des séjours sur le site jeunes.gouv.fr.

²⁶ Il a été détaillé dans la partie sur la notoriété qu'une part importante des ménages éligibles estimaient que les informations relatives au Pass colo n'étaient pas suffisamment claires ou accessibles

Le haut niveau de satisfaction des parents est notable (à près de 90 %, voire 95 % de satisfaction sur l'ensemble des items), en particulier concernant la facilité d'inscription, mais aussi les activités proposées durant les séjours, l'encadrement ou encore les relations entre les enfants et les encadrants²⁷.

Malgré un avis globalement positif, certaines limites ont été énoncées sur les points suivants :

- **La complexité du champ des aides au départ**, qui ne facilite pas leur appropriation par les ménages.
- **Les conditions d'âge à respecter**, qui sont perçues comme complexifiant la communication autour du dispositif et limitant les départs semi-collectifs (avec un frère ou une sœur, un ami ou une amie), de nature à faciliter les premiers départs. Les parents ont tendance à plébisciter un élargissement des tranches d'âge éligibles : « 11 ans, ça limite à une seule fois, quand on a deux enfants ce serait mieux jusqu'à 14-15 ans, je pense que c'est jusqu'à cet âge-là qu'ils voudront y aller. » (Famille recourante n°1, Mme A, fleuriste, 2 enfants.)
- **L'impossibilité de mobiliser le Pass colo plusieurs fois** pour le même enfant ou de manière simultanée pour plusieurs enfants de la fratrie.
- **La publication des séjours sur le site jeunes.gouv.fr**, qui est présentée comme fastidieuse par les organisateurs, ce qui ne les incite pas toujours à publier leurs séjours éligibles.

Des critères d'éligibilité en termes de QF et un principe de dégressivité perçus comme globalement adaptés

Le critère d'éligibilité au Pass colo en fonction du quotient familial (accessible aux familles ayant un QF compris entre 0 et 1 500 euros) est majoritairement perçu par les organisateurs et les parents comme avantageux et comme plus « ouvert » (du point de vue du QF) que d'autres offres au départ comme celles de l'aide aux vacances enfants (AVE).

Le **montant du Pass colo est également jugé positivement par les organisateurs et les parents**. La dégressivité en fonction du niveau du QF²⁸ est également perçue comme étant légitime par les personnes interrogées (organisateur et familles). L'aide financière est ainsi plus élevée pour les QF les plus faibles qui partent moins en vacances et en colonie de vacances, tout en restant accessible aux ménages aux revenus médians qui partent toujours moitié moins en colonie de vacances que les plus hauts revenus (graphique S1, *supra*).

Principaux enseignements

Le Pass colo a connu une première année de mise en œuvre en deçà des objectifs fixés. Attendu de longue date par les organisateurs, il a peiné à rencontrer son public : seulement 3 % des familles éligibles à ce dispositif et 24 % des familles éligibles parties en colonie de vacances s'en sont saisies. Néanmoins, il répond à différents besoins et présente plusieurs points forts.

Les inégalités de départ en vacances et en colonie de vacances sont toujours très marquées rappelant la pertinence des aides visant à faciliter le départ des publics les plus éloignés des séjours collectifs, d'autant plus que ces derniers jouissent d'une image positive : 91 % des parents d'enfants de

²⁷ Voir à ce sujet les graphiques 17 et 18 dans le rapport complet.

²⁸ L'aide est de 350 € pour les QF de 0 à 200 ; de 300 € pour les QF de 201 à 700 ; de 250 € pour les QF de 701 à 1 200 et de 200 € pour les QF de 1 201 à 1 500.

11 ans (qu'ils inscrivent leurs enfants en colonie de vacances ou pas) les considèrent en effet comme un moyen de faire découvrir de nouvelles activités aux enfants, 88 % y voient un moyen de développer l'autonomie des enfants, et 82 % estiment que les activités proposées sont de qualité.

Si ce dispositif a été peu mobilisé, il l'a cependant été par un public en potentielle situation de précarité : les familles monoparentales et les familles à faibles revenus, qui partent généralement moins en colonie de vacances. Il répond ainsi à sa cible principale, tout en nécessitant un déploiement à plus grande échelle.

Le niveau de satisfaction élevé des recourants est également à souligner que ce soit concernant les modalités de mobilisation du dispositif, le montant de l'aide ou le séjour en lui-même.

Enfin, de fortes marges de progression existent en ce qui concerne les ménages non recourant, notamment ceux aux quotients familiaux les moins élevés.

La pérennisation du Pass colo nécessite néanmoins une prise en considération des différents types de non-recours :

- **ceux liés aux freins au départ en colonie de vacances de manière générale**, qui demandent une action de longue durée et coordonnée avec les prescripteurs de proximité (collectivités, établissements scolaires, associations...) pour sensibiliser les familles et les enfants à l'intérêt des colonies de vacances ;
- **ceux liés au manque de notoriété du dispositif**, qui requièrent une communication nationale de plus grande ampleur, mais surtout la mobilisation de relais sur le territoire ;
- **ceux liés au dispositif lui-même**, qui peuvent nécessiter de le faire évoluer, par exemple en assouplissant les restrictions en termes d'âge qui empêchent les départs semi-collectifs (avec un ou plusieurs enfants connus) et complexifient la compréhension du dispositif ;
- **ceux liés à la complexité de l'offre en termes d'aides au départ** : le nombre et le manque de lisibilité des offres au départ qui se déclinent aux niveaux national et local pourraient demander un travail de pédagogie autour du cumul possible des aides, voire un travail en profondeur de mise en cohérence des aides aux départs en colonie de vacances.

Retrouvez l'intégralité du rapport téléchargeable sur www.injep.fr

DÉPART EN COLONIE DE VACANCES À 11 ANS : LES EFFETS DU PASS COLO

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a été mandaté par la Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) pour piloter l'évaluation du Pass colo, un dispositif destiné à favoriser le départ en colonie de vacances des enfants l'année de leurs 11 ans. Lancé au printemps 2024, le Pass colo s'adresse aux familles modestes et aux classes moyennes, avec pour objectif de réduire les inégalités d'accès aux séjours collectifs et de soutenir un secteur fragilisé par la crise sanitaire.

L'évaluation, conduite entre septembre 2024 et juin 2025, s'appuie sur une double approche : quantitative (exploitation des données administratives, enquête nationale auprès de plus de 11 000 familles) et qualitative (entretiens avec des parents, des organisateurs et des acteurs institutionnels). Elle vise à documenter la mise en œuvre du dispositif, à analyser son adéquation aux besoins des familles et à identifier ses premiers effets.

Le rapport met en évidence les inégalités persistantes dans le départ en vacances et en colonie de vacances, auxquelles font face les familles. Concernant le dispositif plus précisément, il souligne la satisfaction élevée des familles recourant au Pass colo malgré un recours et un impact limités sur les départs lors de cette première année de mise en œuvre. Il souligne également le déficit de connaissance du dispositif par les ménages concernés et le besoin de relais par les acteurs de proximité, tout en identifiant des marges de progression pour l'avenir.



ISSN : 2727-6465